

Conseil Municipal du 7 novembre 2025 – 18 h

PROCES VERBAL N°46

Président : I.SILHOL

Présents : Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Patrick LOUX, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL Dominique ZARAGOZA,

Absents votants par procuration :

Absents excusés : Magalie BILHAC, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET,

Quorum : 9/15

Votants : 9/15

1 – Élection du secrétaire de séance

Madame le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire de séance.

2 – Adoption du P.V. de la réunion du 5 septembre 2025

Madame le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 10 octobre 2025.

Observation formulée :

Néant

Pour 9	Contre	Abstention
--------	--------	------------

Aucune observation n'est formulée et le Procès-Verbal du 10 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

3 – Tarif de la régie École de musique - Délibération 2025-45

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de la régie « école de musique » votés lors de la séance du 10 octobre 2025.

Elle expose que ces tarifs ne sont pas en adéquation avec le fonctionnement de l'école de musique et demande que la délibération 2025-40 du 10 octobre 2025 soit retirée.

Les tarifs de l'ensemble seul de 100€/an et de la formation musicale seul de 100 €/an peuvent être reconduits.

Il convient de réétudier les tarifs du cursus complet. Et d'appliquer ce tarif à la rentrée 2026.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Observations :

- **M Peremarti propose de répartir différemment la baisse de tarif voté lors du dernier conseil, afin de toucher le public ciblé, à savoir Péret et les communes partenaires.**
- **Modification des tarifs à compter de la rentrée prochaine afin de communiquer sur leur baisse et attirer plus d'élèves.**
- **Proposition de 480 € pour Péret Fontes et Cabrières et 590 € pour les extérieurs afin de se rapprocher des tarifs des écoles de musique environnantes.**
- **N'avait-on pas baissé les tarifs des extérieurs pour obtenir les subventions du département ? Oui mais si le département subventionne encore ces projets compte tenu du contexte financier, il se basera sur les tarifs les plus bas, c'est-à-dire ceux de Péret et des communes partenaires.**
- **Combien d'élèves supplémentaires peuvent adhérer à l'école de musique compte tenu des intervenants musique recrutés et de leurs emplois du temps ? Autant que possible. A noter que l'école de musique est liée à l'orchestre à l'école car ce sont les mêmes intervenants. Plus les intervenants auront d'élèves, plus ils seront enclins à se déplacer sur Péret pour 2h/semaine d'orchestre à l'école.**
- **Si on baisse les prix des adhésions et qu'il n'y a pas davantage d'inscrits, la commune prend-elle un risque financier ? Non car l'adhésion autofinance le cout de l'intervenant.**
- **À qui appartiennent les instruments ? Ceux de l'OAE, à la mairie, ceux des cours aux particuliers.**
- **Peut-on organiser des stages de musique pendant l'été ? Oui à étudier**

Délibération :

Pour 9	Contre	Abstention
---------------	---------------	-------------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De retirer la délibération 2025/40 du 10 octobre 2025**
- **De fixer les tarifs ci-dessous**

Objet	Tarif	Observations
Cursus complet : Cours d'instrument + Formation musicale + Orchestre d'ensemble	• Pour les extérieurs : 590 €/an ou 200 €/trimestre sur 2 trim puis 190 € le 3^{ème} trim ou 65 €/mois sur 8 mois puis 70 € le 9^{ème} mois • Pour Péret et les communes associées (Fontès et Cabrières) : 480 €/an ou 160€/trimestre sur 3 trimestres ou 55 €/mois sur 8 mois puis 40 € le 9^{ème} mois	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.
Ensemble seul	• 100 €/an	Paiement à l'année
Formation musicale seule	• 100 €/an	Paiement à l'année
Cours collectifs d'éveil musical 3-4 ans et 5-6 ans.	• 30 €/mois ou 90 €/trimestre ou 270 €/an	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année
Atelier percussion	• Gratuit pour les élèves de l'école de musique • 45 €/trimestre ou 135 €/an pour les personnes extérieures • Un tarif préférentiel de 10€/personne pourra être appliqué aux groupes de 7 personnes minimum (collectivités, associations...) en concluant un partenariat.	1 cours par mois Paiement uniquement au trimestre ou à l'année.
Ensemble vocal	• Gratuit pour les élèves de l'école de musique • 20 € par mois pour les personnes extérieures	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.
Musique traditionnelle	• 30 € par an	1 répétition par mois 1 cours pupitre par trimestre
Orchestre de Bric et de Broc	• Gratuit	
Il convient également de préciser que pour toute adhésion à l'école de musique en cours d'année, le tarif sera calculé au prorata temporis. De même, en cas de départ de l'école de musique en cours d'année pour cause de force majeure (déménagement, perte d'emploi), l'abonnement pourra être remboursé au prorata temporis.		

4 – Tarif des régies - Délibération 2025-46

Monsieur ZARAGOZA rappelle au Conseil Municipal les tarifs des régies 2025 et demande au Conseil s'il souhaite les maintenir ou les modifier en 2026.

Régie Affaires communales et culturelles

	N&B	Couleur
Photocopie A4 recto	0.30 €	0.60 €
Photocopie A4 recto verso	0.50 €	1 €
Photocopie A3 recto	0.50 €	1 €
Photocopie A3 recto verso	0.90 €	1 €
Mail	3.00 €	

	Tarif
Droit de place	1 €
Droit de place sup à 1h	5 €
Publication	1 €

Dimension encart Pérétois	Montant par numéro	Montant à l'année
5x8 cm	30 €	100 €
5x16 ou 8x10 cm	50 €	180 €
10x16	80 €	320 €

Pour les encarts d'une dimension supérieure, le prix sera calculé au prorata sans réduction.
Dit que les encarts devront être déposés avant le 15 du mois.

Animations du village
Tarifs évoluant en fonction de l'animation, de 0 à 100 €

Disque de stationnement zone bleue
2 €

Régie Locations

Salle	Tarif	caution
Salle le Peyral haut	50 € , réservée aux Pérétois Location de la salle lors d'événements spéciaux : naissances / baptêmes, communions, anniversaires décennaux, anniversaires 18 ans, mariages, anniversaires décennaux mariage, 25 ans de mariage, pacs, départs à la retraite. Gratuité lors d'obsèques + à l'appréciation du Maire Location jusqu'à 4h du matin	500 €
Salle le Peyral	Salle 850 € Du vendredi soir 16h au lundi matin 8h + 100 € par jour supplémentaire Les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 250 € la journée Location des nappes 6 € l'unité Nettoyage salle 180€ Un tarif préférentiel de 200 € sera appliqué aux Pérétois pour la location de la salle lors d'événements spéciaux : naissances / baptêmes, communions, anniversaires décennaux, anniversaires 18 ans,	1 000 € + 1000 € caution de nuisances sonores

	mariages, anniversaires décennaux mariage, 25 ans de mariage, pacs, départs à la retraite. Une dérogation exceptionnelle pour la gratuité pourra être accordée par Mme le Maire pour les structures du type associations Pérotoises, EPCI, collectivités... Gratuité lors d'obsèques	
Salle Jacques Brel	150 € la demi-journée 250 € la journée	750 €
Salle Fréjaville	Prêt exclusivement avec J. Brel pour utilisation de loges	
Salle Oromakos	Gratuit réservé aux Pérotois Location jusqu'à 22h seulement	500 €
Halle aux sports et dojo	Le prix sera déterminé lorsqu'une demande se présentera à la discrétion du maire.	1 000 €
Salle René Char		500 €

	Saison Juillet août	Hors Saison	Vacances Scolaires
<u>Logiverts</u>			
2 nuits	/	130	170
Semaine	405	260	330
la nuit supplémentaire	/	60	80
Logiverts 1 - 2 - 3	490 €/mois + charges		
<u>Gîte Mairie 2 pers</u>			
2 nuits	70	70	70
semaine	140	110	110

Caution demandée : 150 € - Location de draps : 10 € par lit/semaine

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Observations :

Néant

Délibération :

Pour 9	Contre	Abstention
---------------	---------------	-------------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs des régies « affaires communales et culturelles » et « locations »

5 – Document unique d'évaluation des risques professionnels – Délibération 2025-47

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de la commune de Péret approuvé en comité technique du centre de gestion de l'Hérault le 7 décembre 2017.

Elle présente la dernière mise à jour de ce document unique, qui a reçu un avis favorable des membres de la F3SCT.

Cette mise à jour portait sur l'insertion dans le document unique de la liste des produits dangereux utilisés par les agents communaux et de la mise à jour des actions préconisées pour la sécurité des agents.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Observations :

Néant

Délibération :

Pour 9	Contre	Abstention
---------------	---------------	-------------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

6 – Convention médecine préventive – Délibération 2025-48

Madame SOULAIROL présente au Conseil Municipal un courrier du centre de gestion de l'Hérault concernant le renouvellement de la convention médecine préventive.

La présente convention a pour objet de formaliser l'adhésion de la collectivité à la mission médecine préventive proposée par le CDG34 et de régir les modalités d'intervention et de financement du pôle de médecine préventive.

L'adhésion comprend une contribution annuelle dont le montant est fixé en conseil d'administration du CDG34 à 0.42% de la masse salariale soumise à l'URSSAF.

La convention prendra effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Observations :

Néant

Délibération :

Pour 9	Contre	Abstention
---------------	---------------	-------------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention médecine préventive avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Hérault.

7 – Affaires en cours – Affaires générales

Madame SILHOL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances et les affaires générales.

- Cérémonie du 11 novembre à 11h

8 – Affaires en cours Finances – Urbanisme - Travaux

Monsieur ZARAGOZA souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances, l'urbanisme et les travaux.

- Travaux : Relancer le projet de réhabilitation de l'ancienne poste.
- Travaux mise en sécurité de la mairie en cours.
- Travaux à l'école retardés à cause de faiblesses dans le toit. Chiffrage de la réfection de la toiture en cours.
- Le branchement / raccordement électrique de la cantine de l'école par la communauté de communes se fera en décembre.

9 – Affaires en cours – scolaire - CCAS - environnement

Madame SOULAIROL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les affaires scolaires, le CCAS, et l'environnement.

- Octobre rose : plus de 1800€ récoltés au profit de la ligue contre le cancer
- Conseil d'école : projet de lecture (les incorruptibles), projet poule pour les maternelles, projet fresque, projet de sortie au musée de Lodève, spectacle le Sillon, projet oralisation de conte

10 – Informations au Conseil Municipal

Décisions du Maire

- Déclaration d'intention d'aliéner – Non-exercice du droit de préemption

Date	Type		Adresse	PLU
3/10/2025	Bâti	1	Chemin des cabanisses	UC

3/10/2025	Bâti	12	Place Georges Clémenceau	UA
3/10/2025	Bâti	1	Rue des Grenaches	UC
7/10/2025	Non bâti		Lieudit le poux	A

- Autres Décisions

NEANT

11– Questions diverses

- Etat des lieux des chemins à reprogrammer. La commission chemin va se réunir.

Fin de la séance à 19h11

Le secrétaire
Bruno CASTES

Le Maire
Isabelle SILHOL